



## Accord Handicap

# Belles avancées mais opacité renforcée

**Le Syndicat National des Journalistes a signé l'accord de France Télévisions « pour la promotion de l'insertion, du maintien dans l'emploi et de l'évolution de carrière des personnes en situation de handicap ». L'accord est synonyme d'avancée significative pour l'intégration des travailleurs handicapés au sein de l'entreprise. Mais il y a aussi un bémol...**

**Parmi les avancées de cet accord, le SNJ relève :**

- Le recrutement prévu, sur les 5 ans de l'accord, de 35 salariés en CDI, 30 en contrats d'alternance, 30 CDD et 60 stagiaires.
- L'implication des représentants du personnel du CHSCT dans la mise en œuvre de l'accord
- La volonté d'appliquer le principe de l'équité salariale
- Enfin, un volet sur l'accès à l'encadrement

**Néanmoins, le SNJ émet des réserves sur certaines dispositions de l'accord :**

- Le SNJ est opposé à la politique de la part variable. Il est donc également opposé à une récompense financière des cadres au prétexte qu'ils appliquent simplement les règles de l'entreprise, dont l'accord sur les travailleurs handicapés !
- La revalorisation salariale annuelle est intéressante mais l'opacité du processus est complète. Le SNJ réaffirme son exigence d'obtenir toutes les informations nécessaires aux comités des salaires, pour tous les salariés.
- Enfin, l'accessibilité des programmes n'est pas garantie. Le défaut de sous-titrage des émissions, dans les stations régionales et ultramarines, subsiste. France Télévisions s'y « attachera, dans les prochaines années, en fonction du développement des outils numériques (...) en privilégiant l'information ». Dans l'immédiat, cela apparaît « trop cher ».

**Le SNJ sera très vigilant quant aux conditions d'application de l'accord. Il met en garde la direction contre toute tentative de renier la signature qui est la sienne. Comme dans l'application de plusieurs accords récents, de l'accord collectif à celui sur l'égalité professionnelle femme/homme, nous traquerons toutes les dérives.**

Paris, le 20/11/2015

---

SNJ France Télévisions

Pièce D 142 - e-mail : [snj@francetv.fr](mailto:snj@francetv.fr)

Raoul Advocat : 06 22 69 30 14 – Muriel Demguilhem : 06 29 17 47 07 – Serge Cimino : 06 17 55 53 82

Retrouvez-nous sur : [Twitter @SNJ\\_FTV](#) et [Facebook : Snj.ftv](#)